

XXV. Sa Maj. fera payer à chacun des Capitaines, en sus de leurs appointemens, 410 livres par an, au moyen de quoi ils seront chargés des réparations journalières de l'habillement, équipement & armement de leurs Compagnies.

XXVI. Sa Majesté recommande aux Capitaines de veiller au bien être de leurs Soldats ; déclarant qu'Elle fera punir sévèrement tous ceux qui y auront apporté quelque négligence.

On travaille actuellement aux ouvrages extérieurs de la Ville de *Toulon*, en commençant par le Fort de *Malguë*. Ces ouvrages avoient déjà été entrepris par l'illustre Maréchal de *Vauban*. L'état présent & effectif de la Marine de ce Port est de dix-neuf Vaisseaux de guerre, dont les moindres sont percés de 60 canons, comme on l'a déjà marqué ; les autres de 70 jusqu'à 80, non compris cinq belles Frégates, sept Chebecs, & quatre autres Vaisseaux, auxquels on travaille actuellement, & dont celui de la Ville de *Paris*, percé pour 90 pièces de canon, est à présent achevé. On croyoit voir partir bientôt de *Toulon* six Bataillons François pour l'Isle de *Corse*, afin d'y contenir les soulevés. Présentement, c'est l'Angleterre qui destine aux Genoïs ce secours, si le bruit qui en court est fondé. Des Officiers du Département de *Toulon* ont demandé & obtenu leurs démissions. Mr. de la Cluë Chef d'Escadre, Mr. de Mirabeau Capitaine de Vaisseaux & Commandant actuel des Galères de Malthe, Mr. de Raimondis-Canau Lieutenant de Vaisseau, & Mr. d'Eguillon Lieutenant de Port, se retirent, le premier avec six mille livres de pension & un Brevet de Lieutenant Général ; le second avec une pension de trois mille livres, le troisième avec une de six cens, & le quatrième avec une de mille.